

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le jeudi 21 décembre 2023 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Messieurs Guillaume LEFEBVRE, Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Nathalie KLIMENKO, Christine DURAND, Corinne THIVANT, et Monsieur Rémy ARQUILLERE.

Absents excusés : Madame Perrine MOUILLERE donne pouvoir à Madame Evelyne RICARD
Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP donne pouvoir à Monsieur Rémy ARQUILLERE

Absente : Madame Corinne GUILLOT

Madame Nathalie KLIMENKO a été désignée secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Foyer rural

Madame le Maire fait le point sur l'avancée des travaux. Tous les placoplâtres et l'isolation sont posés. La chape a été coulée cette semaine et il faut maintenant respecter le temps de séchage. L'entreprise TG façades a commencé.

Le planning de travaux est toujours respecté.

La prochaine réunion de chantier aura lieu le mardi 9 janvier 2024 à 9h00.

Madame le Maire indique que dès janvier il faudra prévoir la démolition de la bibliothèque. L'intérieur pourrait être réalisé par les agents, comme pour le foyer ou la mairie.

Les gravats issus de la démolition pourraient servir à stabiliser le terrain devant les cases de stockage au dépôt d'Arçon.

Il faudra également prévoir l'acquisition de tables et chaises pour le foyer.

- Lotissement

Madame le Maire indique que la dernière réunion de chantier a eu lieu le mercredi 20 décembre et que les travaux ont été réceptionnés sans réserve.

Le géomètre devrait venir sur place dès le 22 décembre pour le piquetage et lancer les démarches nécessaires à la division parcellaire en prévision de la vente des lots.

En attendant la vente des lots, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de recourir à un prêt court terme afin d'envisager sereinement le paiement des travaux de viabilisation du lotissement. Elle présente les offres reçues pour un montant de 100.000,00 € :

Etablissement bancaire	Taux	Frais de dossier	Durée	Conditions remboursement anticipé
Crédit Mutuel	4,25 %	100 €	2 ans	Autorisé sans préavis ni pénalité
Crédit Mutuel	4,27 %	100 €	3 ans	Autorisé sans préavis ni pénalité
Caisse d'épargne	4,39 %	100 €	18 mois	Sans pénalité ni indemnité

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide de réaliser auprès du Crédit Mutuel et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 100.000,00 € destiné à financer les travaux de viabilisation du Lotissement « Clos des Vignes », dont le remboursement s'effectuera sur 2 ans, en échéances trimestrielles constantes. Ce prêt portera intérêt au taux de 4,25 %. Le remboursement anticipé est possible sans préavis ni pénalités. Les frais de dossier sont de 100,00 €.
- 2) Autorise Madame le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

- Travaux sur le clocher de l'église

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'une demande de subvention a été déposée sur la plate-forme du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité. Il n'est pas nécessaire d'attendre l'attribution de la subvention pour commencer les travaux. Le versement de la subvention se fait sur présentation de la facture.

Le devis de l'entreprise BODET va donc être validé rapidement, en sachant que la date d'intervention risque d'être à plus ou moins long terme.

Madame le Maire rappelle également qu'elle a pris contact avec le Diocèse de Lyon qui doit donner suite à la demande, en se rapprochant de la Fondation du Patrimoine.

- Projet école : NEFLE

L'équipe éducative de l'école s'est engagée dans le projet NEFLE : « Notre Ecole, Faisons-La Ensemble ».

Un volet de ce projet concerne la commune puisque la Directrice de l'école a demandé l'agrandissement de la cour de récréation du côté du local communal, en laissant l'agrandissement enherbé, et en laissant la possibilité de fermer cet espace par l'installation d'un portillon.

Le projet est réalisable sur deux ou trois ans, en sachant que ces travaux ne pourraient avoir lieu que pendant les vacances scolaires d'été.

Il pourrait être envisageable de réaliser la pose du grillage pendant l'été 2024 ou 2025 (travaux réalisés par la Mairie) et l'aménagement de cet espace par l'installation de bancs et/ou parcours de motricité en 2026.

L'objectif de ce projet est d'obtenir le label EDDD : Ecole en Démarche globale de Développement Durable).

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- * Rencontres avec Madame MOUSSIÈRE

Madame le Maire explique qu'un travail de prospectives a été réalisé avec Madame MOUSSIÈRE, Conseillère aux Décideurs Locaux de la DGFIP, pendant trois vendredis après-midis. L'objectif de cette prospective est de prévoir l'évolution des dépenses et des recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, afin de savoir si les investissements projetés sont réalisables.

* Conseil Municipal Enfants

Madame Catherine BIGAY fait le compte-rendu de l'heure du conte organisée par le Conseil Municipal Enfants. La conteuse n'a pas fait l'unanimité mais il est vrai que l'horaire choisi (vendredi après 16h30) et le nombre d'enfants de la petite section au CM, n'ont pas facilité l'exercice.

Par ailleurs, c'est sous la pluie que les enfants ont parcouru les rues du bourg pour installer les décorations de Noël.

Lors de la dernière réunion du CME, les enfants ont commencé à travailler sur la possibilité d'agrandissement de la cour de récréation, en lien avec le projet de l'école.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 22 janvier 2024.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

* Stratégie forestière

Madame Catherine BIGAY fait le compte-rendu de la réunion sur la stratégie forestière de Roannais Agglomération, qui a eu lieu le 30 novembre à 15h30.

L'agglomération souhaite se doter d'un outil d'aide à la décision en matière de gestion des forêts présentes sur son territoire et qui puisse être construit et partagé avec l'ensemble des acteurs de la filière bois.

Elle a fait le choix de s'associer avec FIBOIS42, le CNPF et l'ONF pour construire cette stratégie et notamment pour réaliser la phase diagnostic et l'élaboration du plan d'actions de la stratégie forestière.

Pour le diagnostic, les territoires de Roannais Agglomération et de la Communauté de Communes des Pays d'Urfé sont pris en compte. En effet, le massif des Monts de la Madeleine se déploie sur les deux EPCI et plusieurs scieries importantes sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes d'Urfé.

Pour le plan d'action, le territoire de Roannais Agglomération sera principalement ciblé.

* Commission Environnement, le lundi 4 décembre 2023

Monsieur Guillaume LEFEBVRE a participé à cette réunion qui avait pour ordre du jour :

- Nouveau contrat de PS step de Roanne effectif depuis le 8 novembre 2023 pour 4 ans
- Avancement du schéma directeur assainissement
- Avancement Méthanisation, travaux step de Roanne, gestion dynamique, autres step
- Subventions ANC et subventions eaux parasites
- Tarifs 2024 : 0,004 €/litre d'eau – Abonnement 60 €. Une facture-type de 120 m3 s'élèvera à 297,00 €.

* Conseils Communautaires

Madame le Maire indique que le Conseil Communautaire du 30 novembre avait pour principal objet les orientations budgétaires.

Le Conseil Communautaire du 14 décembre avait pour objet le vote du budget primitif 2024 et des budgets primitifs annexes.

Madame le Maire pointe le fait que l'agglomération travaille sur un pacte financier pour les 40 communes, s'élevant à 1 million d'euros, reversés aux communes sur différents projets d'investissement dans le domaine de l'environnement.

Enfin, Madame le Maire donne lecture de la motion prise en Conseil Communautaire concernant les EPHAD publics.

* Conférence des Maires, le 7 décembre

Madame le Maire fait le compte-rendu de cette réunion ayant pour ordre du jour :

- Déploiement du système de contrôle d'accès en déchèteries et de collecte des biodéchets en 2024.
- Présentation de la préparation budgétaire pour 2024
- Aides aux très petites entreprises de proximité dans les communes rurales

QUESTIONS DIVERSES

* Le curage du bac à graisse de la salle d'animation va être fait le 28 décembre 2023.

* Le guichet unique pour la MAM a eu lieu le vendredi 1^{er} décembre. La Commission d'accessibilité aura lieu mi-janvier. Une demande de dérogation a été déposée.

* Madame le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de quelques élèves du collège Jean Papon pour leur projet BeeGreen. Le projet consiste à faire revivre le jardin du collège en installant des ruches et des plantes pollinisatrices. Le Conseil Municipal est d'accord pour verser la somme de 100 € pour ce projet, mais il est nécessaire que les élèves soient regroupés sous forme d'association ou sous couvert d'une association du collège.

* Remerciements de l'Etablissement Français du Sang. Lors de la collecte du 10 novembre, 73 poches de sang ont été collectées. Les prochaines collectes auront lieu à La Pacaudière le 12 janvier, le 7 juin et le 13 septembre, et à Changy le 29 mars et le 10 novembre.

* Madame le Maire présente le devis proposé par l'association La Boule Changynoise pour la réfection du terrain. C'est l'entreprise PONTILLE TP qui propose le reprise et le remplacement du revêtement par un sablon de chez Page pour la somme de 7.803,60 € HT soit 9.364,32 € TTC. Le Conseil Municipal souhaite que d'autres devis soient proposés.

* Dans le cadre de la campagne Fleurissement et cadre de vie en Loire 2023, la commune de Changy a obtenu les félicitations du jury.

Eléments de satisfaction : bonne motivation de l'équipe municipale et des agents, centre-bourg bien aménagé et de qualité, végétalisation efficace et esthétique de la plate-bande en bordure de parking place du Champ de Foire.

Eléments d'amélioration : supprimer les jardinières de l'entrée de village côté école, planter des arbres pour ombrager le parking aux abords de l'école, projet de végétaliser les allées du cimetière par semis de graminées adaptées aux conditions.

La cérémonie de remise des prix aura lieu le vendredi 9 février 2024 à 14h30.

* L'Assemblée Générale de l'école de musique du pays de La Pacaudière aura lieu le mardi 16 janvier à 18h00. Madame Evelyne RICARD se propose d'y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
Le LUNDI 22 JANVIER 2024 à 20H00 en Mairie